

RÈGLEMENT INTÉRIEUR du CHAMPIONNAT

Article 1 : le CDJE 28 organise à Chartres le 10 juillet 2021 le Championnat départemental Individuel Jeunes d'Eure et Loir, avec plusieurs tournois en fonction du nombre d'inscrits et des catégories Jeunes. Les tournois toutes rondes seront privilégiés lorsque le nombre de joueurs le permettra, sinon le système suisse sera appliqué en 5 rondes.

Article 2 : les règles du Jeu sont celles de la FIDE. Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs pré-inscrits qui auront fait contrôler leur licence lors du pointage.

Article 3 : Cadences

Poussins et Petits Poussins : 20 min KO (pour 5 ou 6 rondes)

Autres catégories : 30 min + 10 s/coup (pour 5 rondes)

Article 4 : planning du championnat

Clôture des inscriptions : mercredi 7 juillet

Samedi 10 juillet :

- pointage et vérification des licences de 9h30min à 9h 45min

- affichage des appariements à 9 h 50min

- début de la compétition prévu à 10 heures le matin et 13h30 l'après-midi sauf ajustement annoncé par l'arbitre ou l'organisateur.

- remise des récompenses à 17 heures ou 30 min après la fin des parties.

Article 5 : Droits d'inscription : aucun.

Article 6 : en cas d'*ex-æquo* pour les places qualificatives départementales ou régionales, ceux-ci doivent **tous** être départagés par des matches, conformément à l'article 3.4 du règlement du Championnat de France Jeunes, seule méthode de départage à caractère sportif. Le résultat de ces matches détermine le classement de tous les joueurs y ayant participé. Au-delà, le départage se fait en utilisant, dans l'ordre : 1) le buchholz tronqué 2) la performance.

Article 7 : récompenses

Le titre de champion(ne) départemental(e) est décerné au premier (à la première) de chaque catégorie avec une coupe.

Article 8 : comportement des joueurs :

- avoir une attitude convenable

- analyse et blitz interdits dans la salle

- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie

- éviter toute discussion et toute lecture suspecte

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Article 9 : arbitrage

Arbitre Principal : DESCAMPS Jacky AFO2

Arbitre Adjoint : SOBRY Sébastien AFO stagiaire

Article 10 : tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

DESCAMPS Jacky

L'Organisateur (vice-président du CDJE 28)

PLATON Emmanuel